

## **I) LES TRAITEMENTS, LA VACCINATION**

### **✓ Qu'est ce que la grippe ? Que sont les virus grippaux ?**

La grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse, due aux virus Influenzae. Les virus grippaux se répartissent entre différents types : A, B et C. Les virus A et B sont à l'origine des épidémies saisonnières mais seul le virus A peut être responsable de pandémies. Le virus C occasionne des cas sporadiques. Les virus grippaux se caractérisent par leurs fréquentes mutations.

### **✓ Qu'est ce que la grippe dite « saisonnière » ?**

L'épidémie de grippe saisonnière survient chaque année en France entre les mois de novembre et d'avril. Elle dure en moyenne 9 semaines. Environ 2,5 millions de personnes sont concernées chaque année en France.

La mortalité imputable à la grippe saisonnière concerne essentiellement les sujets âgés (plus de 90 % des décès liés à la grippe surviennent chez des personnes de 65 ans et plus).

La mortalité de la grippe saisonnière est évaluée à environ 4 000 à 6 000 décès chaque année (*Données InVS*).

### **✓ Quelle est la différence entre la grippe saisonnière et la nouvelle grippe A(H1N1) 2009 ?**

Dans l'épidémie actuelle, il s'agit d'un « nouveau » virus qui se transmet d'homme à homme mais appartient à la famille A(H1N1)2009. Il résulte de phénomènes de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire.

Ce virus est cependant différent du virus H1N1 de la grippe saisonnière, virus d'origine humaine qui circule habituellement durant la saison hivernale.

### **✓ Comment se propage la nouvelle grippe A(H1N1) 2009 ?**

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

Par la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons ;

Par le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ;

Par le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

### ✓ Si je suis malade : qui dois-je contacter ?

En cas de symptômes grippaux (**fièvre supérieure à 38°**, ou **courbatures**, ou **grande fatigue et toux ou difficultés respiratoires**), vous devez prendre contact avec votre médecin traitant qui déterminera la prise en charge la plus adaptée. Contactez le centre 15 uniquement en cas d'urgence.

### ✓ Je suis malade et mon médecin ne m'a pas envoyé à l'hôpital, est-ce normal ?

Compte tenu de la sévérité pour l'instant modérée du nouveau virus de la grippe A(H1N1) 2009, la majeure partie des personnes malades est encouragée à rester à domicile.

Seuls les cas graves ou les personnes à risque (femmes enceintes, personnes fragiles...) sont susceptibles d'être hospitalisés, en fonction de l'évaluation individuelle faite par leur médecin.

Si vous êtes effectivement contaminé par le virus de la grippe A(H1N1) 2009, vous êtes contagieux dès les premiers symptômes et pendant environ 7 jours.

Si votre médecin vous recommande un isolement à domicile, il est impératif que vous limitiez les contacts rapprochés avec vos proches, afin d'éviter de les contaminer. Vous devez également porter un masque anti-projections si vous êtes en présence d'une autre personne et adopter et faire adopter à votre entourage les règles d'hygiène de base (mesures barrière).

*Voir la fiche « recommandations pour les personnes malades » en ligne sur le site [www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr)*

### ✓ Si un des membres de ma famille est malade, comment est-il pris en charge ? Que dois-je faire s'il reste à domicile ?

Lors de la période d'isolement volontaire d'un proche malade, une prise en charge médicale et un suivi régulier sont assurés par des médecins. Vous devez limiter les contacts rapprochés avec cette personne. Si vous devez entrer en contact avec lui durant sa période d'isolement volontaire, veillez à lui faire porter un masque et à respecter strictement les gestes d'hygiène (mesures barrière) pour éviter d'être contaminé à votre tour :

- Ne pas embrasser ni serrer les mains du malade ;
- réduire les visites au strict minimum ;
- faire porter un masque anti-projections au malade ;
- aérer régulièrement la pièce ;
- observer une hygiène rigoureuse des mains : au domicile, lavage des mains au savon ordinaire (distinct de celui du malade) ou désinfection avec une solution hydro-alcoolique, en particulier après chaque contact :
  - avec le malade ;
  - avec le matériel utilisé par lui ;
  - avec ses effets personnels ;
  - avec des surfaces ayant été touchées par le malade (poignées de portes, meubles, chasse d'eau...).
- laver à l'eau et au savon ou produits ménagers habituels et à l'eau chaude les objets courants du patient (serviettes, couverts, linge, etc.) ;

- nettoyer les surfaces ayant été touchées par le malade (poignées de portes, chasse d'eau, télécommande, téléphone...) à l'eau chaude et au savon et à l'eau chaude ou avec les produits ménagers habituels.

✓ **Comment se prémunir contre le virus de la grippe A(H1N1) 2009 ?**

Un vaccin sera disponible à partir de l'automne 2009. Dans l'attente, des mesures d'hygiène (dits « gestes barrière ») sont recommandées afin de limiter les risques de contamination :

Éviter tout contact physique avec une personne malade ;

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou se les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique (disponible en pharmacies et grandes surfaces) et notamment après avoir toussé ou s'être mouché ;

Se couvrir la bouche et le nez quand on tousse ou éternue : avec un mouchoir à usage unique (à jeter dans une poubelle fermée, si possible par un couvercle et équipée d'un sac plastique), avec le bras ou la manche ou avec les mains (s'il est possible de se les laver immédiatement après).

Dans les établissements hébergeant des personnes âgées, pour l'hygiène des mains, les solutions hydro alcooliques doivent être privilégiées.

✓ **Quels sont les différents types de masques qui permettent de se protéger ?**

Le masque anti-projections (de type chirurgical) est réservé aux personnes malades (à porter dès les premiers symptômes) afin qu'elles évitent de contaminer d'autres personnes/leur entourage (lorsqu'elles toussent, éternuent...). En effet, le virus se transmet par dissémination dans l'air. Le risque de contamination existe à partir d'une proximité, en face à face, de moins d'un mètre d'une personne malade.

Le masque de protection respiratoire (masque FFP2) est réservé aux professionnels dont le rôle en situation de pandémie serait capital et qui seraient amenés à être en contact régulier et rapproché avec des malades (professionnels de santé, services de secours...). C'est un appareil de protection respiratoire jetable qui protège celui qui le porte contre l'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne.

✓ **Existe-t-il des masques pour les enfants ?**

Les autorités sanitaires ont commandé 150 millions de masques pédiatriques anti-projections (de type chirurgical), pour les enfants de 1 an à 12 ans, destinés à être portés par les enfants malades pour protéger leur entourage. La morphologie des enfants de plus de 12 ans leur permet de porter un masque anti-projections adulte.

✓ **Existe-t-il un traitement curatif efficace ?**

Les médicaments antiviraux : l'oseltamivir (Tamiflu ®) et le zanamivir (Relenza ®) sont efficaces sur ce virus.

Ils ne peuvent être délivrés que dans le cadre d'une prescription médicale après consultation et diagnostic réalisés par un médecin, dès l'apparition des premiers symptômes. Ils ne constituent en aucun cas un traitement préventif. A ce jour, la France dispose d'un stock de 33 millions de traitements antiviraux, constitué dans le cadre du « Plan national de prévention et de lutte contre une pandémie grippale ».

✓ **Les traitements antiviraux peuvent-ils être prescrits aux enfants ?**

Il existe un traitement antiviral pour les enfants (antiviraux sous forme pédiatrique) qui peut être prescrit, en cas de besoin. Les recommandations concernant la prescription de traitements antiviraux aux enfants de moins de 1 an ont fait l'objet d'un avis d'experts sanitaires français et peuvent être consultées sur <http://www.sante-sports.gouv.fr/> dans l'espace dédié aux professionnels de santé.

✓ **Les antiviraux peuvent-ils être prescrits aux femmes enceintes ?**

Les recommandations concernant la prescription de traitements antiviraux aux femmes enceintes ont fait l'objet d'un avis d'experts sanitaires français et peuvent être consultées sur le site internet du ministère de la Santé dans l'espace dédié aux professionnels de santé.

✓ **Quelle est la différence entre un produit antiviral et un vaccin ?**

Les produits antiviraux sont des médicaments employés pour le traitement précoce de la grippe. Quand ils sont pris rapidement dès le début de la maladie (suivant la plan national, si possible dans les 12 heures suivant l'apparition des symptômes et jamais au-delà de 48 heures), ils peuvent atténuer les symptômes de la grippe, raccourcir la durée de la maladie et probablement prévenir les complications.

Les traitements antiviraux réduisent la capacité de reproduction du virus, mais n'immunisent pas contre le virus. Deux produits antiviraux peuvent être utilisés indifféremment dans le traitement du virus A (H1N1) 2009, l'Oseltamivir (Tamiflu®) et le Zanamivir (Relenza®).

La vaccination est le principal outil de prévention de la maladie causée par le virus de la grippe A(H1N1) 2009, comme d'autres infections. Elle provoque l'immunisation du patient en stimulant sa production d'anticorps contre le virus.

✓ **Existe-t-il un vaccin pour se protéger de la grippe A (H1N1) 2009?**

Afin d'assurer une protection efficace de sa population, la France a acquis 94 millions de doses de vaccins, auprès de trois laboratoires différents : GSK (50 millions), Novartis (16 millions) et Sanofi-Pasteur (28 millions). Une commande complémentaire a également été récemment passée auprès d'un quatrième industriel, le laboratoire Baxter.

En fonction des tests cliniques, des autorisations de mise sur le marché et des rendements de production, la livraison du vaccin pourrait s'échelonner sur quatre mois à partir de l'automne, même si des premières doses de vaccins ont déjà été livrées en quantité très limitée. En

fonction des impératifs mentionnés ci-dessus et notamment de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM), la campagne de vaccination pourrait donc commencer à partir de la mi-octobre,

✓ **Toute la population pourra-t-elle bénéficier du vaccin contre le virus A(H1N1) ?**

Le gouvernement a pour objectif de proposer la vaccination à l'ensemble de la population, Toutefois, dans la mesure où l'approvisionnement sera progressif, il sera nécessaire de déterminer un ordre de vaccination de la population.

✓ **Quel est le processus de décision mis en œuvre pour établir les priorités de vaccination ?**

Le HCSP (Haut Conseil de Santé Publique) va rendre un avis. Il s'agit d'une instance d'expertise pluridisciplinaire rattachée au ministère de la Santé. Au sein de cette instance, le comité technique des vaccinations (CTV), est dédié aux décisions en lien avec les problématiques de vaccination nécessitant l'avis d'experts. Sur la base de cet avis, le ministère chargé de la Santé fera une proposition au gouvernement.

Les professionnels de santé soignant les malades, les personnels de secours, indispensables aux soins et qui sont fortement exposés au risque de la maladie et les personnes particulièrement vulnérables devraient faire partie des premiers vaccinés.

✓ **Comment s'effectuera la vaccination ?**

Les autorités sanitaires élaborent actuellement l'organisation qui sera mise en œuvre dès réception du vaccin pour permettre une vaccination de la population dans les meilleures conditions. Une campagne d'information sera largement diffusée afin de permettre à chacun de connaître ces modalités d'organisation et de bénéficier de cette vaccination.

✓ **Le vaccin contre la grippe A(H1N1) 2009 sera-t-il remboursé ?**

Les personnes vaccinées n'auront pas d'avance de frais à faire.

✓ **sera-t-il possible de cumuler le vaccin contre la grippe saisonnière et celui contre le virus A(H1N1) 2009 ?**

Les virus étant de deux souches différentes, les vaccins ne sont pas les mêmes. Il n'y a à priori aucune contre-indication à recevoir les deux vaccins mais les premières données font penser que les deux vaccins ne pourront pas être administrés en même temps.

✓ **Le vaccin contre la grippe saisonnière est-il efficace contre le virus A (H1N1) 2009 ?**

Selon les experts qui étudient ce nouveau virus, rien ne permet d'affirmer, pour le moment, que le vaccin saisonnier soit efficace contre le nouveau virus A(H1N1) 2009.